



Assemblée générale

Distr. générale
15 août 2013

Soixante-septième session
Point 146 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 28 juin 2013

[sur la base du rapport de la Cinquième Commission (A/67/858/Add.1)]

67/287. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 45/258 du 3 mai 1991, 47/218 A du 23 décembre 1992, 48/226 A du 23 décembre 1993 et 50/221 B du 7 juin 1996, la section I de sa résolution 55/238 du 23 décembre 2000, ses résolutions 55/271 du 14 juin 2001, 56/241 du 24 décembre 2001, 56/293 du 27 juin 2002, 57/318 du 18 juin 2003, 58/298 du 18 juin 2004, 59/301 du 22 juin 2005, 60/268 du 30 juin 2006, 61/279 du 29 juin 2007, 62/250 du 20 juin 2008, 63/287 du 30 juin 2009, 64/271 du 24 juin 2010, 65/290 du 30 juin 2011, 66/265 du 21 juin 2012 et 67/255 du 12 avril 2013, et ses autres résolutions pertinentes, ainsi que ses décisions 49/469 du 23 décembre 1994 et 50/473 du 23 décembre 1995,

Ayant examiné les rapports du Secrétaire général sur l'exécution du budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012¹ et sur le budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 et le financement des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013², le rapport du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit sur le projet de budget du Bureau des services de contrôle interne au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014³, le rapport d'ensemble du Bureau des services de contrôle interne sur le projet pilote visé par l'Assemblée générale dans sa résolution 63/287⁴, et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁵,

Jugeant important que l'Organisation des Nations Unies puisse réagir et déployer rapidement une opération de maintien de la paix quand le Conseil de

¹ A/67/635 et Add.1.

² A/67/756 et Add.1.

³ A/67/772.

⁴ A/67/751.

⁵ A/67/848.



sécurité adopte une résolution à cet effet, soit dans un délai de 30 jours pour les opérations classiques et de 90 jours pour les opérations complexes,

Sachant qu'il importe d'assurer des services d'appui adéquats durant toutes les phases des opérations de maintien de la paix, y compris les phases de liquidation et de clôture,

Consciente que le montant inscrit au compte d'appui doit être *grosso modo* proportionnel aux mandats et au nombre, à la taille et à la complexité des missions de maintien de la paix,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général sur le budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014², du rapport du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit sur le projet de budget du Bureau des services de contrôle interne au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014³ et du rapport d'ensemble du Bureau des services de contrôle interne sur le projet pilote visé par l'Assemblée générale dans sa résolution 63/287⁴ ;

2. *Réaffirme* qu'il lui incombe d'analyser en profondeur et d'approuver les ressources humaines et financières et les politiques s'y rapportant pour assurer l'exécution efficace et économique de la totalité des activités et des programmes prescrits et l'application des politiques adoptées en la matière ;

3. *Réaffirme également* que la Cinquième Commission est celle de ses grandes commissions qui est chargée des questions administratives et budgétaires ;

4. *Réaffirme en outre* l'article 153 de son Règlement intérieur ;

5. *Réaffirme* que le compte d'appui sert exclusivement à financer les ressources humaines et matérielles dont les services du Siège ont besoin pour appuyer les opérations de maintien de la paix et que cette règle ne saurait être modifiée sans son accord préalable ;

6. *Réaffirme également* que les services d'appui aux opérations de maintien de la paix doivent être convenablement financés et que les montants demandés à ce titre doivent être pleinement justifiés dans les projets de budget du compte d'appui ;

7. *Réaffirme en outre* qu'il faut que les opérations de maintien de la paix soient administrées, et leurs finances gérées, de manière efficace et rationnelle, et demande instamment au Secrétaire général de continuer à chercher des moyens d'administrer le compte d'appui de façon plus productive et plus rationnelle ;

8. *Prie* le Secrétaire général de veiller à ce que les dispositions pertinentes de ses résolutions 59/296 du 22 juin 2005, 60/266 du 30 juin 2006, 61/276 du 29 juin 2007, 64/269 du 24 juin 2010, 65/289 du 30 juin 2011 et 66/264 du 21 juin 2012 soient appliquées intégralement ;

9. *Souscrit*, sous réserve des dispositions de la présente résolution, aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport⁵ et prie le Secrétaire général de veiller à ce qu'il y soit pleinement donné suite ;

10. *Décide* de maintenir, pour l'exercice budgétaire allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014, le mécanisme de financement du compte d'appui utilisé pour l'exercice en cours, allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013, qu'elle a approuvé au paragraphe 3 de sa résolution 50/221 B ;

11. *Est consciente* que le Secrétariat poursuit ses efforts pour permettre à l'Organisation de mieux gérer et d'appuyer plus efficacement les opérations de maintien de la paix ;

12. *Prie de nouveau* le Secrétaire général de réexaminer périodiquement le montant du compte d'appui en tenant compte du nombre, de la taille et de la complexité des opérations de maintien de la paix ;

13. *Souligne* que les fonctions d'appui doivent être modulées en fonction de la taille et du mandat des opérations de maintien de la paix ;

14. *Souligne également* que le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions du Secrétariat font des efforts considérables pour que les ressources qu'ils demandent au titre du compte d'appui correspondent bien à ce dont ils ont besoin pour s'acquitter de leur mandat de façon efficace et rationnelle, et prie tous les départements qui comptent des postes et des emplois de temporaire inscrits au compte d'appui de redoubler d'efforts à cet égard ;

15. *Invite* le Secrétaire général à déterminer en quoi consistent les capacités de base nécessaires pour gérer et soutenir efficacement les opérations de maintien de la paix et à lui présenter ses conclusions dans le projet de budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 ;

16. *Prend note* du paragraphe 11 du rapport du Comité consultatif, tout en soulignant qu'il devrait y avoir une corrélation entre les services d'appui financés au moyen du compte d'appui et le nombre, la taille et la complexité des opérations de maintien de la paix ;

17. *Rappelle* le paragraphe 17 de sa résolution 66/265 et prie de nouveau le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour que les pays qui fournissent des contingents soient correctement représentés au Département des opérations de maintien de la paix et au Département de l'appui aux missions, en considération du concours qu'ils apportent aux activités de maintien de la paix de l'Organisation, et de lui rendre compte à ce sujet dans le projet de budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 ;

18. *Souligne* qu'il est essentiel que l'information relative aux enseignements tirés des missions de maintien de la paix et aux bonnes pratiques qui y sont appliquées soit judicieusement recueillie, traitée et prise en compte dans les directives et politiques, surtout en ce qui concerne les activités de consolidation de la paix menées par les forces de maintien de la paix et les opérations de maintien de la paix en transition, et mesure l'importance du rôle que jouent à cet égard le Service des politiques et des meilleures pratiques du Département des opérations de maintien de la paix et les spécialistes des meilleures pratiques en poste sur le terrain ;

19. *Rappelle* le paragraphe 25 de sa résolution 66/265 ;

20. *Souligne* que les programmes de formation doivent être dispensés de la façon la plus efficace et la plus rationnelle possible et être en corrélation avec les activités prescrites, et demande au Secrétaire général de veiller à ce que, dans le projet de budget pour le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015, les ressources demandées au titre des activités de formation correspondent à des priorités clairement définies ;

Détachement de militaires et de policiers d'active

21. *Note* les difficultés que pose le détachement de militaires et de policiers d'active pour pourvoir des postes et prie le Secrétaire général de soumettre à son examen, durant la partie principale de sa soixante-huitième session, un rapport contenant des propositions et de faire en sorte, à titre de mesure exceptionnelle ne devant pas être prorogée au-delà du 31 décembre 2013, que tous les États Membres puissent prendre pleinement part au programme de détachement de personnel d'active ;

Personnel fourni par des gouvernements

22. *Renouvelle* la demande qu'elle a faite au paragraphe 65 de sa résolution 67/255, note que le recours à du personnel fourni par des gouvernements, s'il facilite le déploiement rapide de capacités spécialisées correspondant à des besoins à court terme ou de capacités n'existant généralement qu'au niveau national, ne peut se substituer à l'engagement de fonctionnaires, et prie le Secrétaire général de veiller à ce que l'emploi de personnel fourni par des gouvernements soit conforme aux cadres de budgétisation axée sur les résultats pertinents et de fournir des justifications lorsque le déploiement de ce type de personnel est envisagé pour une période supérieure à un an ;

Examen de la procédure d'établissement des budgets

23. *Prend note* des paragraphes 78 à 80 du rapport du Comité consultatif ;

24. *Rappelle* la décision qu'elle a prise dans sa résolution 65/290 concernant les responsabilités et la structure de la Division du budget et des finances des missions du Département de l'appui aux missions et note qu'il importe d'améliorer l'actuelle procédure d'établissement des budgets des opérations de maintien de la paix, sachant que, selon les procédures établies, c'est aux chefs de mission et aux Secrétaires généraux adjoints du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions qu'il incombe de formuler les prévisions budgétaires initiales relatives aux opérations de maintien de la paix ;

Bureau du partenariat stratégique pour le maintien de la paix

25. *Décide* de créer le Bureau du partenariat stratégique pour le maintien de la paix, qui relèvera à la fois du Secrétaire général adjoint du Département des opérations de maintien de la paix et de celui du Département de l'appui aux missions ;

26. *Souligne* que ce bureau ne sera pas un organe de direction et n'aura pas de fonctions décisionnelles ;

27. *Prie* le Secrétaire général de nommer à la tête du Bureau un directeur qui ait déjà occupé des postes de direction dans des missions de maintien de la paix et soit originaire d'un pays fournisseur de contingents ou de personnel de police, en tenant compte de l'ampleur de la contribution de ce pays aux opérations de maintien de la paix ;

28. *Décide* que, dans un premier temps, les fonctions du Bureau consisteront à :

a) Renforcer le partenariat relatif au maintien de la paix en contribuant à recenser les lacunes qui ont une incidence sur l'exécution des mandats des missions de maintien de la paix des Nations Unies en formulant des recomman-

dations sur les problèmes systémiques touchant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ;

b) Faire des recommandations pour que la sûreté, la sécurité et le bien-être du personnel en tenue des missions soient assurés et que l'Organisation fournisse les services d'appui dont il a besoin ;

c) Collaborer étroitement avec les pays qui fournissent des contingents et du personnel de police, tant sur le terrain qu'au Siège ;

d) Faire des recommandations pour que les enseignements tirés de l'expérience et les meilleures pratiques des missions de maintien de la paix soient pris en compte dans les opérations de maintien de la paix ;

29. *Souligne* qu'il importe que le Bureau s'acquitte de ses tâches en assurant une coordination, des consultations et un dialogue efficaces avec les pays qui fournissent des contingents et du personnel de police ;

30. *Décide* que la création du Bureau n'aura pas d'incidence sur les dispositions en vigueur concernant le commandement et le contrôle du personnel en tenue, en particulier sur les responsabilités des commandants des forces et des chefs de la police des missions ;

31. *Demande* que le Bureau s'acquitte de ses fonctions en assurant une coordination, des consultations et un dialogue efficaces avec les pays qui fournissent des contingents et du personnel de police ;

32. *Décide* que, durant sa soixante-neuvième session, les organes intergouvernementaux compétents réexamineront le mandat et les fonctions du Bureau ;

33. *Décide également* que les révisions ultérieures des fonctions du Bureau seront soumises à son approbation ;

Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

34. *Décide* de créer, au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, à Genève, un poste de la classe P-4 dont le titulaire viendra renforcer les capacités dans les domaines des politiques, des méthodes et de la formation et, à New York, un poste de la classe P-3 dont le titulaire donnera des orientations sur les programmes aux composantes droits de l'homme ;

Monument à la mémoire des Casques bleus des Nations Unies

35. *Prie* le Secrétaire général de faire restaurer et rénover le Monument à la mémoire des Casques bleus des Nations Unies situé au Siège, sur la pelouse nord, et de lui rendre compte à ce sujet durant la deuxième partie de la reprise de sa soixante-huitième session, dans son rapport d'ensemble, et l'invite à commémorer la Journée internationale des Casques bleus des Nations Unies et à célébrer d'autres occasions solennelles à cet endroit ;

Questions diverses

36. *Décide* d'examiner les ressources nécessaires à la plateforme en ligne « CAPMATCH », selon qu'il conviendra ;

Rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012

37. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012¹ ;

Prévisions budgétaires pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013

38. *Approuve* l'inscription au compte d'appui d'un montant supplémentaire de 13 058 500 dollars des États-Unis pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013 ;

Prévisions budgétaires pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014

39. *Approuve* l'inscription au compte d'appui d'un montant de 321 307 500 dollars pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014⁶, qui comprend le montant de 18 668 800 dollars qu'elle a approuvé pour le progiciel de gestion intégré Umoja dans sa résolution 67/246 du 24 décembre 2012 et qui couvrira 1 268 postes existants et 24 nouveaux postes temporaires, compte tenu de la suppression, du transfert et de la réaffectation et du reclassement des postes indiqués à l'annexe I de la présente résolution, les 109 emplois de temporaire existants, 6 nouveaux emplois de temporaire et 68 mois de travail indiqués à l'annexe II, et les dépenses connexes afférentes aux postes et aux autres objets de dépense ;

Modalités de financement des montants inscrits au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014

40. *Décide* que les montants inscrits au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 seront financés comme suit :

a) Le solde inutilisé de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012, s'élevant à 6 000 dollars, sera déduit des ressources à prévoir pour l'exercice budgétaire allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 ;

b) Le montant total de 3 134 900 dollars correspondant aux intérêts créditeurs, soit 883 400 dollars, aux recettes diverses et accessoires, soit 111 300 dollars, à l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs, soit 2 141 300 dollars, et tenant compte des ajustements sur exercices antérieurs, soit 1 100 dollars (diminution), sera déduit des ressources à prévoir pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 ;

c) Le montant de 1 245 800 dollars correspondant au reliquat du montant autorisé au titre du Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix pour l'exercice clos le 30 juin 2012 sera déduit des ressources à prévoir pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 ;

⁶ Hors financement des 22 emplois de temporaire affectés à des fonctions d'appui exercées au Siège qui sont visés aux paragraphes 5 et 8 de sa résolution 67/286 du 28 juin 2013 (montant brut : 3 845 200 dollars ; contributions du personnel : 242 700 dollars).

d) Le solde de 316 920 800 dollars sera réparti au prorata entre les budgets des opérations de maintien de la paix en cours pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 ;

e) Le montant estimatif net des recettes provenant des contributions du personnel, soit 22 913 600 dollars, qui représente le montant de 24 809 300 dollars relatif à l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 diminué du montant de 1 895 700 dollars correspondant à l'écart négatif constaté pour l'exercice clos le 30 juin 2012, sera déduit du solde visé à l'alinéa *d* ci-dessus, devant être réparti au prorata entre les budgets des opérations de maintien de la paix en cours.

*90^e séance plénière
28 juin 2013*

Annexe I

A. Postes devant être financés au titre du compte d'appui pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014

<i>Unité administrative</i>		<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Fonction</i>	<i>Statut</i>	
Département des opérations de maintien de la paix						
Bureau du Secrétaire général adjoint	Bureau du partenariat stratégique pour le maintien de la paix	1	D-2	Directeur du Bureau du partenariat stratégique pour le maintien de la paix	Création	
		1	G(AC)	Assistant administratif	Création	
Total partiel		2				
Bureau des services de contrôle interne						
Division des investigations	Siège	1	P-5	Enquêteur hors classe	Transformation d'un emploi de temporaire en poste	
		1	P-4	Enquêteur	Transformation d'un emploi de temporaire en poste	
		1	P-3	Fonctionnaire d'administration	Transformation d'un emploi de temporaire en poste	
		1	G(AC)	Assistant administratif	Transformation d'un emploi de temporaire en poste	
		1	G(AC)	Assistant de bureau	Transformation d'un emploi de temporaire en poste	
		Entebbe (Ouganda)	1	D-1	Directeur adjoint	Transformation d'un emploi de temporaire en poste
			1	P-5	Enquêteur hors classe	Transformation d'un emploi de temporaire en poste
		Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo	1	P-5	Enquêteur résident en chef	Transformation d'un emploi de temporaire en poste
	1		P-4	Enquêteur	Transformation d'un emploi de temporaire en poste	
	1		P-3	Enquêteur	Transformation d'un emploi de temporaire en poste	
		Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti	1	GN	Assistant administratif	Transformation d'un emploi de temporaire en poste
	1		P-5	Enquêteur résident en chef	Transformation d'un emploi de temporaire en poste	
	1		P-4	Enquêteur	Transformation d'un emploi de temporaire en poste	
		Mission des Nations Unies au Soudan du Sud	3	P-3	Enquêteur	Transformation d'un emploi de temporaire en poste
1	GN		Assistant administratif	Transformation d'un emploi de temporaire en poste		
1	P-5		Enquêteur résident en chef	Transformation d'un emploi de temporaire en poste		
		1	P-4	Enquêteur	Transformation d'un emploi de temporaire en poste	
Total partiel		19				

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Fonction</i>	<i>Statut</i>
Bureau des affaires juridiques				
Division des questions juridiques générales	1	P-4	Juriste chargé des questions d'appui judiciaire et de responsabilité	Transformation d'un emploi de temporaire en poste
Total partiel		1		
Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme				
Division des opérations hors siège et de la coopération technique	1	P-3	Spécialiste des droits de l'homme	Création
Division de la recherche et du droit au développement	1	P-4	Spécialiste des droits de l'homme	Création
Total partiel		2		
Total		24		

Note : Les fonctions qui s'attachent aux postes et l'unité de laquelle ils relèvent sont précisées dans le rapport du Secrétaire général (A/67/756 et Add.1) et mentionnées dans le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/67/848).

Abréviations : G(AC) = agent des services généraux (Autres classes) ; GN = agent des services généraux recruté sur le plan national.

B. Suppressions, transferts et réaffectations et reclassements de postes financés par le compte d'appui et restructuration de services pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014

Suppressions

Département des opérations de maintien de la paix-Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine-Bureau du Chef de cabinet

Suppression de 1 poste d'agent de sécurité (SM)

Département des opérations de maintien de la paix-Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine-Groupe d'appui

Suppression de 1 poste d'assistant stocks et fournitures (GN) et de 1 poste de Volontaire des Nations Unies

Département des opérations de maintien de la paix-Bureau des affaires militaires-Bureau du Conseiller militaire-Équipe opérationnelle intégrée

Suppression de 2 postes d'officier de liaison (forces armées) [P-4]

Département des opérations de maintien de la paix-Bureau des affaires militaires-Service de la planification militaire

Suppression de 1 poste de spécialiste de la planification (P-3)

Département des opérations de maintien de la paix-Bureau des affaires militaires-Service de la constitution des forces

Suppression de 1 poste de spécialiste de la planification (P-3)

Département des opérations de maintien de la paix-Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité-Division de la police

Suppression de 5 postes [3 postes de chargé de liaison (police) [P-4], 1 poste de spécialiste de la mise aux normes et du suivi (P-4) et 1 poste de conseiller en communication [police] (P-3)]

Département des opérations de maintien de la paix-Division des politiques, de l'évaluation et de la formation-Service des politiques et des meilleures pratiques

Suppression de 1 poste de coordonnateur (P-3)

Département des opérations de maintien de la paix-Division des politiques, de l'évaluation et de la formation-Service intégré de formation

Suppression de 1 poste de formateur (P-4)

Département de l'appui aux missions-Bureau du Secrétaire général adjoint-Équipe de direction

Suppression de 1 poste d'administrateur de programmes (hors classe) [P-5]

Département de l'appui aux missions-Bureau du Secrétaire général adjoint-Équipe de direction-Équipe opérationnelle intégrée

Suppression de 3 postes [1 poste de spécialiste de l'appui (hors classe) [P-5], 1 poste de fonctionnaire d'administration (hors classe) [P-5] et 1 poste de fonctionnaire d'administration (P-4)]

Département de l'appui aux missions-Division du budget et des finances des missions-Service des budgets et des rapports sur leur exécution

Suppression de 1 poste d'analyste de programmes [adjoint de 1^{re} classe (P-2)]

Département de l'appui aux missions-Division de l'informatique et des communications-Service de l'informatique opérationnelle-Section de cartographie

Suppression de 1 poste d'assistant aux systèmes d'information cartographique [G(AC)]

Département de la gestion-Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité-Division de la comptabilité

Suppression de 2 postes d'aide-comptable [G(AC)]

Département de la gestion-Bureau de la gestion des ressources humaines-Division des services médicaux

Suppression de 1 poste de réceptionniste [G(AC)]

Bureau des services de contrôle interne-Division de l'audit interne-Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste-Bureau de l'auditeur résident

Suppression de 3 postes [1 poste d'auditeur résident (P-4), 1 poste d'auditeur résident (P-3) et 1 poste d'assistant d'audit (SM)]

Transferts

Département des opérations de maintien de la paix-Bureau des opérations-Division Asie et Moyen-Orient-Équipe opérationnelle intégrée pour l'Asie

Transfert de 1 poste de spécialiste des questions politiques (P-3) à l'équipe opérationnelle intégrée pour le Moyen-Orient

Département des opérations de maintien de la paix-Bureau des opérations-Division Asie et Moyen-Orient-Équipe opérationnelle intégrée pour l'Asie

Transfert de 1 poste de spécialiste des questions politiques (P-4) à l'équipe opérationnelle intégrée pour l'Afrique de l'Ouest de la Division de l'Afrique II

Département de l'appui aux missions-Bureau du Secrétaire général adjoint-Équipe de direction

Transfert de 5 postes (1 poste d'administrateur de programmes (P-4), 1 poste de fonctionnaire d'administration (P-4), 1 poste d'administrateur de programmes (P-3), 1 poste d'assistant d'équipe [G(AC)] et 1 poste d'assistant administratif [G(AC)]) à l'équipe d'appui stratégique qu'il est proposé de créer au sein de l'équipe de direction du Bureau du Secrétaire général adjoint

*Département de l'appui aux missions-Bureau du Secrétaire général adjoint-
Bureau du Sous-Secrétaire général-Équipe opérationnelle intégrée*

Transfert de 2 postes [1 poste de spécialiste de l'appui (hors classe) [P-5] et 1 poste de fonctionnaire d'administration (P-4)] à l'Équipe d'appui opérationnel qu'il est proposé de créer au Bureau du Sous-Secrétaire général

*Département de l'appui aux missions-Bureau du Secrétaire général adjoint-
Équipe de direction du Bureau du Sous-Secrétaire général*

Transfert de 1 poste d'assistant administratif [G(AC)] à l'Équipe d'appui opérationnel qu'il est proposé de créer au sein du Bureau du Sous-Secrétaire général

*Bureau des services de contrôle interne-Division des investigations-
Bureau régional d'investigation à Nairobi*

Transfert de 2 postes [1 directeur adjoint (D-1) et 1 enquêteur hors classe (P-5)] au Bureau régional d'investigation à Entebbe

*Bureau des services de contrôle interne-Division des investigations-
Bureau des investigations des opérations de maintien de la paix*

Transfert de 3 postes [1 de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (SM), 1 de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (P-4) et 1 de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (P-4)] au Bureau régional d'investigation à Entebbe

*Bureau des services de contrôle interne-Division des investigations-
Siège et bureaux régionaux d'investigation*

Transfert de 5 postes [3 P-3 de Vienne, 1 P-4 de New York et 1 G(AC) de Nairobi] à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti

*Bureau des services de contrôle interne-Division des investigations-
Bureau régional d'investigation à Nairobi*

Transfert de 1 poste d'enquêteur (P-4) à la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud

*Bureau des services de contrôle interne-Division des investigations-
Bureau régional d'investigation à Nairobi*

Transfert de 1 poste d'enquêteur (P-4) à la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo

Réaffectations et reclassements

*Département des opérations de maintien de la paix-Bureau des affaires militaires-
Bureau du Conseiller militaire-Équipe opérationnelle intégrée*

Réaffectation de 1 poste d'officier de liaison hors classe (forces armées) [P-5] transformé en poste d'administrateur hors classe chargé de l'évaluation du personnel militaire (P-5) au nouveau Bureau du partenariat stratégique pour le maintien de la paix créé au Bureau du Secrétaire général adjoint

Département des opérations de maintien de la paix-Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité-Division de la police-Équipe opérationnelle intégrée

Réaffectation de 1 poste de chargé de liaison hors classe (police) [P-5] transformé en poste d'administrateur hors classe chargé de l'évaluation du personnel de police (P-5) au nouveau Bureau du partenariat stratégique pour le maintien de la paix créé au Bureau du Secrétaire général adjoint

Département de l'appui aux missions-Bureau du Secrétaire général adjoint-Bureau du Sous-Secrétaire général-Équipe opérationnelle intégrée

Réaffectation de 1 poste de responsable du soutien logistique (P-4) transformé en poste de responsable de l'appui à la mission (P-4) au nouveau Bureau du partenariat stratégique pour le maintien de la paix créé au Bureau du Secrétaire général adjoint du Département des opérations de maintien de la paix

Département de l'appui aux missions-Division du soutien logistique-Section des opérations logistiques

Réaffectation et reclassement de 1 poste de chef des opérations logistiques (P-5) transformé en chef de l'Équipe d'appui opérationnel (D-1) du Bureau du Sous-Secrétaire général du Bureau du Secrétaire général adjoint

Bureau des services de contrôle interne-Division des investigations-Bureau des investigations des opérations de maintien de la paix

Reclassement de 3 postes d'enquêteur (P-4) transformés en postes d'enquêteur résident en chef (P-5) à la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti et à la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud

Bureau des services de contrôle interne-Division des investigations-Bureau des investigations des opérations de maintien de la paix

Reclassement de 1 poste d'assistant aux investigations [G(AC)] transformé en poste d'assistant administratif (GN) à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti

Restructuration de services

Département des opérations de maintien de la paix-Bureau du Secrétaire général adjoint

Création du Bureau du partenariat stratégique pour le maintien de la paix

Département de l'appui aux missions-Bureau du Secrétaire général adjoint

Création de l'Équipe d'appui stratégique au Bureau du Secrétaire général adjoint

Création de l'Équipe d'appui opérationnel au Bureau du Sous-Secrétaire général

Département de l'appui aux missions-Division du soutien logistique

Transfert de la Section de cartographie du Service de l'appui stratégique, de la Division du soutien logistique au Service de l'informatique opérationnelle de la Division de l'informatique et des communications

Abréviations : G(AC) = agent des services généraux (Autres classes) ; GN = agent des services généraux recruté sur le plan national ; SM = agent du Service mobile.

Annexe II

Emplois de temporaire devant être financés au titre du compte d'appui pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014

<i>Unité administrative</i>		<i>Nombre d'emplois de temporaire</i>	<i>Classe</i>	<i>Fonction</i>	<i>Statut</i>
Département des opérations de maintien de la paix					
Bureau du Secrétaire général adjoint	Équipe de direction	1	P-4	Spécialiste de la résilience des organisations	Reconduction
		1	G(AC)	Assistant d'équipe (résilience des organisations)	Reconduction
	Service administratif	– 3	P-3 (4 mois)	Remplacement (congé maternité ou arrêt maladie)	Reconduction
		– 3	G(AC) (4 mois)	Remplacement (congé maternité ou arrêt maladie)	Reconduction
Bureau des affaires militaires	Service de la planification militaire	1	G(AC)	Assistant d'équipe	Reconduction
	Service des opérations militaires en cours	1	G(AC)	Assistant d'équipe	Reconduction
Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité	Service consultatif du droit pénal et des questions judiciaires	1	P-4	Spécialiste des affaires judiciaires	Reconduction
		1	P-4	Spécialiste des affaires judiciaires (droit islamique)	Reconduction
		1	P-3	Spécialiste des questions pénitentiaires (constitution des forces)	Reconduction
Division des politiques, de l'évaluation et de la formation	Service des politiques et des meilleures pratiques	1	P-4	Coordonnateur	Reconduction
Total partiel		8			
Département de l'appui aux missions					
Bureau du Secrétaire général adjoint	Équipe du Siège chargée de l'appui au Bureau d'appui de l'Organisation des Nations Unies pour la Mission de l'Union africaine en Somalie	1	P-5	Spécialiste de l'appui (hors classe)	Reconduction
		1	P-4	Spécialiste de l'appui	Reconduction
		1	G(AC)	Assistant administratif	Reconduction
	Équipe chargée de coordonner la mise en œuvre de la stratégie globale d'appui aux missions	1	D-1	Chef d'équipe (stratégie globale d'appui aux missions)	Reconduction
Division du budget et des finances des missions	Bureau du Directeur	1	P-5	Administrateur de programmes (hors classe)	Création
		1	G(AC)	Assistant administratif	Création
Division du personnel des missions	Section de l'assurance qualité et de la gestion de l'information	1	P-3	Spécialiste des ressources humaines (administration de la justice)	Reconduction
		12	P-3	Spécialiste des ressources humaines (groupes professionnels)	Reconduction
		Section de la prospection, du recrutement et de l'organisation des carrières	4	G(AC)	Assistant chargé des ressources humaines (groupes professionnels)
Total partiel		23			

<i>Unité administrative</i>		<i>Nombre d'emplois de temporaire</i>	<i>Classe</i>	<i>Fonction</i>	<i>Statut</i>	
Département de la gestion						
Bureau du Secrétaire général adjoint	Service administratif	–	P-4 (6 mois)	Remplacement (congé maternité ou arrêt maladie)	Reconduction	
		–	G(AC) (6 mois)	Remplacement (congé maternité ou arrêt maladie)	Reconduction	
	Secrétariat du Comité des marchés du Siège et du Comité central de contrôle du matériel	1	P-4	Spécialiste du renforcement des capacités	Reconduction	
		1	G(AC)	Assistant (formation et analyse)	Reconduction	
	Groupe du contrôle hiérarchique	1	P-3	Juriste	Création	
Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité	Bureau du Contrôleur	1	P-5	Chef de projet (Normes comptables internationales pour le secteur public)	Reconduction	
		1	P-4	Spécialiste des Normes comptables internationales pour le secteur public	Reconduction	
		2	P-3	Spécialiste des Normes comptables internationales pour le secteur public	Reconduction	
		Division de la comptabilité	1	G(AC)	Assistant financier (assurances)	Reconduction
	Trésorerie		1	P-3	Fonctionnaire des finances	Reconduction
			1	P-2	Fonctionnaire des finances (adjoint de 1 ^{re} classe)	Reconduction
		Division du financement des opérations de maintien de la paix	2	P-3	Fonctionnaire des finances et du budget	Reconduction
Bureau de la gestion des ressources humaines	Service des politiques en matière de ressources humaines	1	P-2	Juriste adjoint de 1 ^{re} classe	Reconduction	
		1	P-3	Spécialiste des ressources humaines (mobilité)	Reconduction	
	Division du perfectionnement, de la valorisation et de l'administration des ressources humaines	1	P-3	Spécialiste des ressources humaines (suivi de la performance)	Reconduction	
		1	G(AC)	Assistant chargé des ressources humaines	Reconduction	
	Section des systèmes d'information ressources humaines (Siège)		1	P-4	Chef de projet	Reconduction
			1	P-4	Chef de projet (entrepôt de données)	Reconduction
			1	P-3	Analyste des systèmes de gestion (Inspira)	Reconduction
			1	G(AC)	Assistant chargé de l'aide aux utilisateurs du Système intégré de gestion	Reconduction
			1	P-3	Programmeur	Reconduction
	Section des systèmes d'information ressources humaines (Bangkok)		1	P-3	Technicien d'assistance à la mise au point et à l'exploitation (PeopleSoft)	Reconduction
			1	P-2	Spécialiste adjoint du soutien logiciel	Reconduction
			1	G(1 ^{re} C)	Assistant chargé de l'aide aux utilisateurs	Reconduction
			6	G(AC)	Assistant chargé de l'aide aux utilisateurs	Reconduction

<i>Unité administrative</i>		<i>Nombre d'emplois de temporaire</i>	<i>Classe</i>	<i>Fonction</i>	<i>Statut</i>
		1	G(AC)	Administrateur de base de données	Reconduction
		1	G(AC)	Assistant administratif	Reconduction
Bureau des services centraux d'appui	Bureau du Sous-Secrétaire général	1	P-3	Fonctionnaire d'administration	Reconduction
	Division des achats	3	P-3	Fonctionnaire chargé des achats (génie, logistique et véhicules)	Reconduction
		1	P-3	Fonctionnaire chargé des achats (agrément des fournisseurs)	Reconduction
		1	G(AC)	Assistant aux achats	Reconduction
	Division de la gestion des installations et des services commerciaux	1	P-3	Spécialiste de la planification des locaux	Reconduction
		1	P-2	Spécialiste adjoint de la gestion de l'information	Reconduction
Bureau de l'informatique et des communications	Section de la gestion des ressources	1	P-4	Chargé de projet (Progiciel de gestion de la relation client pour le suivi du matériel appartenant aux contingents)	Reconduction
		1	P-3	Spécialiste des systèmes informatiques (Progiciel de gestion de la relation client pour le suivi du matériel appartenant aux contingents)	Reconduction
		1	P-3	Spécialiste des systèmes informatiques (système de gestion du carburant)	Reconduction
Total partiel		43			
Bureau des services de contrôle interne					
Service administratif		– 2	P-3 (4 mois)	Remplacement (congé maternité ou arrêt maladie)	Reconduction
		– 3	G(AC) (4 mois)	Remplacement (congé maternité ou arrêt maladie)	Reconduction
Division des investigations	Vienne	1	D-1	Directeur adjoint	Reconduction
		1	P-5	Enquêteur hors classe	Reconduction
		2	P-4	Enquêteur	Reconduction
		1	P-4	Enquêteur spécialisé dans les analyses techniques	Reconduction
		4	P-3	Enquêteur	Reconduction
		1	G(1°C)	Assistant aux investigations	Reconduction
		1	G(AC)	Assistant informaticien	Reconduction
		1	G(AC)	Assistant aux investigations	Reconduction
	Nairobi	1	P-4	Enquêteur spécialisé dans les analyses techniques	Reconduction
		1	P-3	Enquêteur	Reconduction
	Entebbe (Ouganda)	3	P-3	Enquêteur	Reconduction
		1	GN	Assistant administratif	Création
	Mission des Nations Unies au Libéria	1	P-5	Enquêteur résident en chef	Création
		1	P-4	Enquêteur	Reconduction

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre d'emplois de temporaire</i>	<i>Classe</i>	<i>Fonction</i>	<i>Statut</i>
		3 P-3	Enquêteur	Reconduction
		1 GN	Assistant administratif	Reconduction
Mission des Nations Unies au Soudan du Sud		2 P-3	Enquêteur	Reconduction
		1 GN	Assistant administratif	Création
Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire		1 P-5	Enquêteur résident en chef	Création
		1 P-4	Enquêteur	Reconduction
		2 P-3	Enquêteur	Reconduction
		1 GN	Assistant administratif	Création
Division de l'audit interne	Siège	1 P-4	Auditeur informatique	Reconduction
	Bureau d'appui de l'Organisation des Nations Unies pour la Mission de l'Union africaine en Somalie	1 P-4	Auditeur résident	Reconduction
	Total partiel	34		
Cabinet du Secrétaire général		– 2 G(AC) (6 mois)	Remplacement (congé maternité ou arrêt maladie)	Reconduction
	Total partiel	–		
Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies		1 P-4	Chargé de dossier	Reconduction
		1 G(AC)	Assistant administratif	Reconduction
	Total partiel	2		
Bureau de l'aide juridique au personnel		1 P-3	Juriste	Reconduction
	Total partiel	1		
Bureau de la déontologie		1 G(AC)	Assistant administratif	Reconduction
	Total partiel	1		
Bureau des affaires juridiques				
Division des questions juridiques générales		1 P-4	Juriste chargé de l'administration de la justice	Reconduction
		1 P-3	Juriste chargé de l'administration de la justice	Reconduction
	Total partiel	2		
Secrétariat du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires		1 P-4	Fonctionnaire d'administration	Reconduction
	Total partiel	1		
	Total	115	Emplois de temporaire et 68 mois de travail pour les emplois de temporaire d'une durée inférieure à 12 mois^a	

Note : Les fonctions qui s'attachent aux emplois de temporaire et l'unité de laquelle ils relèvent sont précisées dans le rapport du Secrétaire général (A/67/756 et Add.1) et mentionnées dans le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/67/848).

Abréviations : G(AC) = agent des services généraux (Autres classes); GN = agent des services généraux recruté sur le plan national; G(1^c) = agent des services généraux (1^{re} classe).

^a Le nombre de mois de travail est indiqué dans la colonne « Classe ».